

Communauté de communes
Des Gorges de l'Ardèche
215 vieille route du Pont d'Arc
07150 Vallon Pont d'Arc
Tél. 04 75 37 61 13
www.cc-gorgesardeche.fr

Luc PICHON, Président de la Communauté
à
Mesdames et Messieurs les Conseillers
Communautaires

*(Délégué suppléant : vous êtes invité à participer à la séance
sans voix délibérative sauf en cas d'absence du délégué titulaire)*

Objet : Séance du Conseil Communautaire

Madame, Monsieur,

Je vous invite à participer à la séance du Conseil Communautaire, qui aura lieu :

Mardi 12 décembre 2023 à 18h00

**Espace Rionis
7, rue Pasteur
07120 RUOMS**

Ordre du jour :

- Validation du procès-verbal du dernier conseil communautaire du 14 novembre 2023

DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Economie

- Avis consultatif sur les dimanches du maire de la commune de Lagorce
- Convention services de proximité AMESUD
- Convention avec la plateforme Initiative Seuil De Provence Ardèche Méridionale (ISDPAM)
- Demande de subvention auprès de la Région AURA pour le forum de l'emploi 2024

RESSOURCES

Administration Générale

- Création d'une vice-présidence ressources humaines
- Election d'un(e) vice-président(e) ressources humaines
- Renouvellement de la convention avec la poste pour l'agence postale intercommunale de Saint Remèze
- Renouvellement de la convention avec la poste pour l'agence postale intercommunale d'Orgnac l'Aven
- Renouvellement de la convention avec la poste pour l'agence postale intercommunale de Labastide de Virac
- Convention de mise à disposition d'un véhicule de police municipale de Ruoms

Ressources Humaines

- Création d'un poste de chef de police municipale
- Création d'un poste d'adjoint technique
- Création d'un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS)
- Modification de la participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire santé au 1er janvier 2024

Finances

- Convention avec la SPL pour la mission « Maison de la saisonnalité »
- Convention transfert de la Maison de la saisonnalité
- Clôture des budgets annexes du Pays et reprise des résultats
- Modification des indemnités de fonction des élus
- Remboursement d'une facture d'eau à la maison de santé de Ruoms
- Décision modificative n°4 au budget principal
- Ouverture de crédits en investissement
- Convention avec les communes pour les évènements « déchets ménagers »

ENVIRONNEMENT

Déchets Ménagers

- Convention avec le SICTOBA pour la collecte du verre
- SICTOBA - Responsabilité Élargie du Producteur (REP) Bâtiment
- Mise à jour du règlement de collecte et de facturation
- Présentation du rapport annuel des coûts et de la qualité du service public des déchets ménagers 2022
- Tarifs de Redevance Spéciale des professionnels et services publics

ENFANCE – JEUNESSE – SOCIAL – CULTURE -

Social

Information : point d'étape sur le centre socio-culturel

Je vous remercie de votre présence et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes cordiales salutations.

Le Président

Luc PICHON

